

[Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'École inclusive](#) [1]

Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'École inclusive - année scolaire 2021-2022

Circulaire du 20 mai 2021

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 22 du 3 juin 2021

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei) et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national. Cette circulaire détaille l'ensemble des modules retenus pour l'année 2021-2022, lesquels sont regroupés en trois axes : prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève ; fluidifier le parcours de l'élève ; professionnaliser les enseignants.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/modules-de-formation-dinitiative-nationale-dans-le-domaine-de-l%C3%A9cole-inclusive>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo22/MENE2113476C.htm>